



## Adoption d'enfant camerounais par une française d'origine camerounaise

Par **Enro**, le **13/09/2022** à **12:59**

Bonjour

SVP J'aimerais savoir si une tante devenue française (petite sœur de son père) qui a déjà un enfant peut adopter sa nièce ( l'enfant de son grand frère ) encore mineure (07ans). L'enfant vit avec ses parents au Cameroun ?????

merci

Par **youris**, le **13/09/2022** à **16:59**

Bonjour,

cela dépend des règles d'adoption au Cameroun.

vous pouvez consulter ce lien qui date de 2013 :

[procédure d'adoption au Cameroun](#)

comme cet enfant a ses parents vivants, en droit français, il ne pourra s'agir que d'une adoption simple qui ne modifie pas la nationalité de l'adopté.

voir ce lien :

[nationalité française d'un enfant adopté](#)

salutations